

Projet pédagogique 9-12 ans vacances d'Avril



MJC du Pays d'Astrée

1 rue Jules Ferry
42130 Boën sur Lignon

Tél. 04 77 24 45 59

paysdastree.mjc@orange.fr

Horaires : (Hors vacances scolaire)

Du lundi au vendredi de 14h30 à 18h30

Sommaire

1. Présentation de la structure
2. Le public
3. Constats et objectifs
4. Journée type
5. Rôles de l'animateur
6. Lieux spécifiques
7. Annexe

1. Présentation de la structure



Maison des jeunes et de la culture
(MJC du Pays D'astrée)

Crée en 1968

Association de loi
1901 d'éducation populaire

Ses valeurs



Ouvert à tous sans discrimination.

Permet une relation conviviale entre les participants.



Respectueuse des convictions personnelles



2. Le public

3. Constats et objectifs

L'ALSH accueil pendant les vacances et les mercredis environ 24 enfants.

Caractéristique des 9-12 ans	Constats des 9-12 ans
<ul style="list-style-type: none">- Curieux- Pose beaucoup de question- Besoin de réponse- Besoin de se dépenser- Des groupes d'amis ce forme- Besoin de défi- Les parents ne sont plus les seuls modèles- Besoin d'autonomie- Envie de s'émanciper- Envie de projet- Besoin d'espace pour eux	<p>Lors des vacances de février les 9-12 ans ont pu être sensibiliser à la citoyenneté. Ils ont donc pris la casquette de journaliste et sont allés interviewer différents acteurs de leur territoire (Boën-sur-Lignon) afin dans connaître plus sur là où ils vivent et les spécificités. Ils ont pu rencontrer différent acteur comme un élu du maire, les pompiers, les habitant de Boën lors de leur marché hebdomadaire, des bénévoles dont des administrateurs et jeunes de L'APIJ en revenant de tout leurs entrevus les 9-12 ans ont émis le souhait d'être plus autonome sur leur temps passé à la MJC. Ils souhaitent que les animateurs soient là pour les accompagner dans leurs idées et dans leurs projets. C'est en vue de ces constats que mon objectif Général est « Devenir acteur de son temps passé à la MJC »</p>

Objectif général

➔ **Devenir acteur de ces loisirs**

Définition : : rendre les 9-12 ans acteurs et décisionnaire de leurs idées pour qu'ils se rendent compte de leurs capacités individuelles et commune

Définition avec l'équipe : laisser le choix de l'activité et de ce qu'ils veulent faire

Objectif secondaire

➔ **Prendre conscience de son autonomie**

Définition : rendre l'enfant acteur et quelque fois seul face à un problème afin de l'amener à réfléchir à comment le résoudre

Définition avec l'équipe : faire confiance aux enfants, leurs faire prendre consciences de leurs âges et de ce qu'ils sont capables de faire et de créer

Objectif secondaire :

➔ **Être acteur de son évolution**

Définition : faire prendre consciences aux enfants de leurs potentiels mais aussi de leurs limites afin de créer une cohésion et un groupe fort et soudé

Définition avec l'équipe : gagner de l'expérience, faire, apprendre, se loucher, partager.

4. Journée type 9-12 ans

Horaire	Actions	Rôle animateur
7h45-9h30	Accueil de bonheur (7h45-8h15). Accueil échelonner (jeu libre : l'enfant choisit ce qu'il veut faire)	Accueillir parents et enfants, pointer, rassurer, intégrer, discuter. Vérifier nombre de repas et « spécificité enfants »
9h30-10h	Regroupement et temps de « Bonjour et de mise en train » Distribution des services Retour sur les règles	Se présenter et présenter la journée S'avoir comment vont les enfants Petit jeu dynamique
10h-11h	Activité programmée + activité spontanée Bilan avec les enfants Rangement Retour au calme	1 animateur responsable de l'animation, du rangement et du bilan de l'activité 1 animateur responsable des temps libre
11h-11h20	Temps libre à l'extérieur	
11h20-11h45	Passage aux toilettes, lavage des mains, départ des enfants inscrit le matin (11h30/12h), installation des tables.	Veiller à l'habillage des enfants Accompagner à la mise de table Faire le « temps libre »
11h45-13h	Repas animer avec 1 animateur par table Débarrassage des tables et ménage avec un groupe d'enfants	Responsabiliser l'enfants, discuter, échanger et transmettre.
13h-13h30	Temps libre (13h-13h30) Accueil des inscrits en après-midi et temps calme (13h30-14h) Temps libre extérieur (14h-14h30)	2 animateurs responsables du 1er temps libre + 1 animateur débarrassage du repas + 1 en pause 2 animateurs responsable du temps calme + 2 en pause 3 animateurs responsable. 2ème temps libre + 1 en pause
13h30-15h30	Activité programmée + activité spontanée Bilan avec les enfants Rangement Retour au calme	1 animateur responsable de l'animation et du bilan de l'activité 1 animateur responsable de l'évolution du « temps globalisé »
15h30-16h	Goûter équilibrer : 2 produits au choix sur 3 proposés (1 produit laitier / 1 fruit / 1 gâteau	Responsabiliser l'enfant Discuter / échanger / transmettre
16h-18h	Temps libre : activité choisit par l'enfant Départ 17h-17h30 & 17h30-18h Rangement des jeux	Accompagner l'enfant Faire vivre le temps libre Rangement Bilan et préparation du lendemain

5. **Rôle de l'animateur**

Fiche de poste animateur diplômé

1. Assurer la sécurité morale physique et affective du groupe mais aussi de chaque enfant.
2. Encadrer un groupe d'enfants jusqu'à la fin du séjour.
3. Assurer la vie collective de chaque enfant dans le centre de loisirs mais aussi en sortie.
4. Participer à l'élaboration du projet pédagogique.
5. Être un élément moteur et dynamique au sein de l'équipe pédagogique.
6. Accepter les critiques positives, en tenir compte et se remettre en question
7. Être polyvalent et autonome.

Fiche de poste animateur stagiaire

1. Assurer la sécurité morale et affective du groupe mais aussi de chaque enfant.
2. Mettre en pratique ce que vous avez vu lors de votre formation BAFA.
3. S'avoit s'intégrer dans l'équipe d'animation.
4. Accepter de se former et de se remettre en question.
6. Être un élément moteur et dynamique au sein de l'équipe pédagogique.
7. Participer à l'élaboration du projet pédagogique
8. Être acteur de sa formation
9. Accepter les critiques positives, en tenir compte et se remettre en question

Fiche de poste de poste animateur non-qualifié

1. Comprendre le rôle de l'animateur.
2. Être dynamique et force de proposition au sein de l'équipe pédagogique.
3. Être polyvalent.
4. Acquérir des techniques d'animation dans le but de pouvoir par la suite en proposer.
5. Accepter les critiques positive, en tenir compte et se remettre en question

8. Réglementation et sécurité



Lors d'un déplacement à pied avec des mineurs, il est impératif de respecter le taux d'encadrement exigé dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). En aucun cas, il ne devra être inférieur à 2 animateurs - 1 devant et 1 derrière - et cela, même à faible effectif.

- Lors des déplacements de jour, il est conseillé de matérialiser du mieux possible la présence du groupe (vêtements de couleurs vives ou port du gilet jaune).
- Lors des déplacements de nuit ou dans des conditions difficiles de visibilité, le groupe doit être visible par les automobilistes à au moins 150 mètres (éclairage blanc ou jaune à l'avant, rouge à l'arrière, port de brassards au bras gauche ou brassières pour les accompagnateurs). La présence du système d'éclairage est facultative en agglomération si l'éclairage public est suffisant.

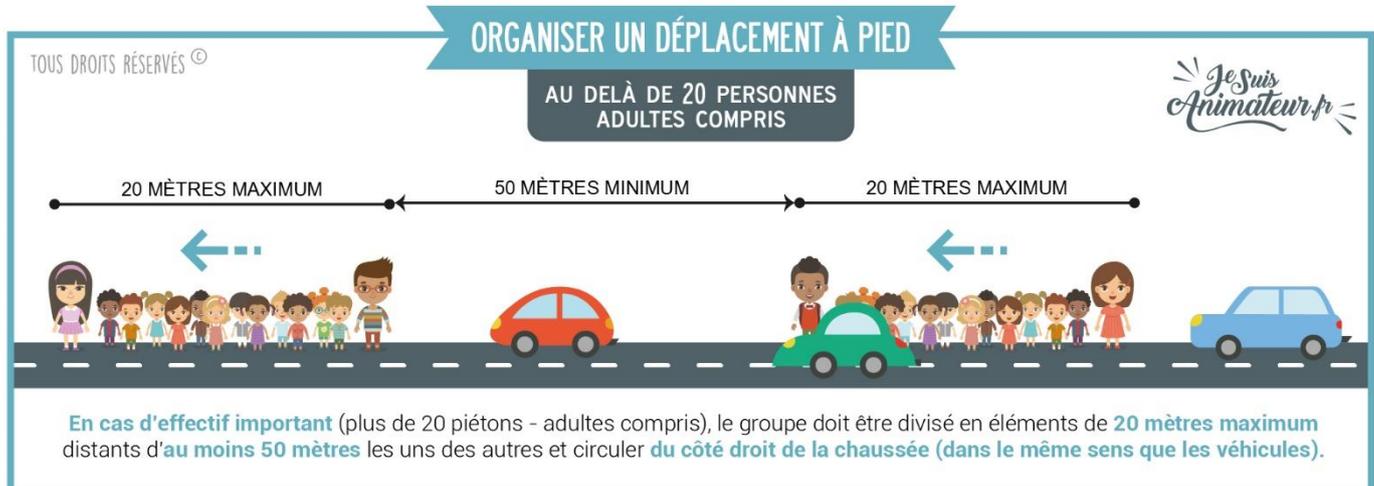
Organiser un déplacement à pied avec des groupes de piétons ne marchant pas en file indienne

- Les groupes de piétons - lorsqu'ils ne marchent pas en file indienne - doivent circuler du côté droit de la chaussée, dans le même sens que les véhicules et veiller à laisser libre au moins la moitié gauche de la route.



Organiser un déplacement à pied avec plus de 20 personnes adultes compris

- En cas d'effectif important (plus de 20 personnes, adultes compris), le groupe doit être divisé en « éléments » de 20 mètres maximum (distants d'au moins 50 mètres les uns des autres) et circuler du côté droit de la chaussée, dans le même sens que les véhicules.



Si vous souhaitez en s'avoir plus sur la réglementation sortie à pied

Scannez-moi !

CHECK LISTE SORTIE

- Trousse à pharmacie
- Fiche sanitaire
- Liste d'enfants (quotidienne)
- Casquette
- Affaire de rechange
- Gilet jaune
- PAI
- Jeux temps calme, ballon...
- Gourde d'eau
- Sac poubelle
- Seau et sac à vomie
- Pique nique anims
- Gouter
- Numéro du directeur / chauffeur du bus
- Si minibus prendre son permis de conduire



Responsabilités du chef de convoi pendant le trajet



ESPEVÉS ©

- **Rappeler les consignes en cas d'accident ou d'incendie** ainsi que les recommandations aux enfants pour le bon déroulement du voyage.
- **Veiller** - ainsi que ses collègues - **à ce que les enfants soient correctement assis** durant le trajet **et portent leur ceinture de sécurité** si le car en est équipé.
- Après chaque pause, **compter les enfants et s'assurer** - ainsi que ses collègues - **qu'ils soient correctement assis et attachés.**
- **Veiller à ce qu'aucun sac n'encombre l'allée centrale** du car.
- **Veiller à placer un animateur près de chaque porte** (avant, milieu et arrière) **et issues de secours.**
- **Établir un tour de veille des animateurs pendant les voyages de nuit** (cf. circulaire n° 83-20 b du 25 janvier 1983).

Les portes situées à l'arrière doivent rester fermées pour embarquer et débarquer **afin de mieux contrôler les effectifs. Un.e animateur.trice doit être présent au niveau de chaque porte de l'autocar** (avant, milieu et arrière). Tout au long du trajet, **veillez à ce que les enfants soient correctement assis et portent leur ceinture de sécurité** (si le car en est équipé).

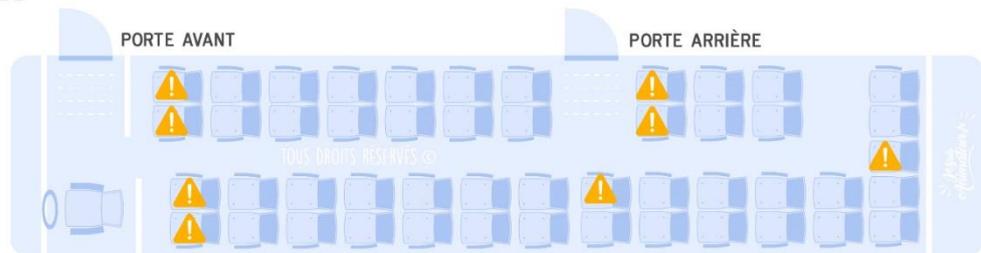
Conditions de conduite

- **Le conducteur du car doit être titulaire du permis D.**
- **Durée maximale de conduite sans interruption : 4h30**

CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAR / EN BUS DANS LE CADRE D'UN TRANSPORT DE MINEURS



AFIN D'ASSURER UNE SURVEILLANCE CONTINUE DES PORTES DE L'AUTOCAR, IL EST CONSEILLÉ D'ATTRIBUER CES SIÈGES AUX ADULTES.



- **Durée maximale(s) de conduite** : 45 minutes ou remplacée par des pauses d'au moins 15 minutes chacune.
- **Durée maximale de conduite journalière** : 9 heures (cette durée peut être portée à 10 heures, deux fois par semaine) ou - lorsqu'il y a 2 conducteurs - 18 heures consécutives par période de 30 heures.



Si vous souhaitez en s'avoir plus sur la réglementation en bus

Scannez-moi !

TAUX D'ENCADREMENT DES BAINADES

EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

POUR LES ENFANTS DE - 6 ANS



UN ANIMATEUR **OBLIGATOIREMENT** PRÉSENT DANS L'EAU
POUR CINQ MINEURS

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

Pour les enfants de - 6 ans et d'un animateur de présent dans l'eau pour 5 enfants

TAUX D'ENCADREMENT DES BAINADES

EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

POUR LES ENFANTS DE 6 ANS ET +



UN ANIMATEUR **DE PRÉFÉRENCE** PRÉSENT DANS L'EAU
POUR HUIT MINEURS

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

Pour les enfants de + 6 ans et d'un animateur de présent dans l'eau pour 8 enfants



Si vous souhaitez en s'avoire plus sur la réglementation en piscine

Scannez- moi

Numéro d'urgence

15	SAMU
17	Police/gendarmerie
18	Pompiers
112	N° d'appel d'urgence européen
114	N° d'urgence personnes sourdes et malentendantes (fax ou sms)
115	Samu social/secours aux sans abris
119	Enfance maltraitée
3624	SOS Médecins
3919	Violences conjugales
116 000	SOS enfants disparus